

Médiateur Familial

DIPLÔME D'ETAT DE NIVEAU 6⁽¹⁾



LE METIER

Le diplôme d'Etat de médiateur familial reconnaît le médiateur au plan technique, dans une activité dont les finalités sont repérées et les modalités d'exercice plus lisibles, au plan statutaire, dans les conventions collectives, et au plan éthique. C'est une nouvelle logique de coopération et de recherche de solutions dans l'intérêt de l'enfant qui intervient avec la pratique de la médiation dans le cadre de situations de rupture ou de séparation familiale : « on est parent pour la vie ».

Depuis quelques années, l'expérience menée de pratiques de médiation montre que ce mode d'intervention préserve et favorise l'intérêt des enfants, diminue les conflits entre les parents, les responsabilise et, parallèlement leur permet de reconstruire plus facilement leur vie après la séparation. La formation vise l'acquisition des compétences nécessaires pour intervenir auprès des personnes en situation de rupture ou de séparation afin de favoriser la reconstruction de leur lien familial et aider à la recherche de solutions répondant aux besoins de chacun des membres de la famille.

Ces compétences doivent permettre au médiateur familial de :

- rattacher son action au processus général de médiation
- évaluer la demande des familles
- mettre en œuvre un processus de médiation familiale
- orienter chaque fois que nécessaire
- développer des actions de promotion et de développement de la médiation familiale.

LA FORMATION

En partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social Hauts-de-France, formation multimodale : Présentiel, distanciel et FOAD.

• Enseignement théorique : 490 heures réparties de façon suivante

Une unité de formation principale (315 h)

- Module 1 : La médiation, un concept
- Module 2 : La médiation familiale, un processus
- Module 3 : La médiation familiale, potentialités et limites
- Module 4 : Accompagnement au processus de médiation familiale

Trois unités de formation contributive (161 h)

- UF 5 : Droit (63h)
- UF 6 : Psychologie (63h)
- UF 7 : Sociologie (35h)

Accompagnement à la méthodologie du mémoire (14 h)

• Enseignement pratique : 105 heures

LA CERTIFICATION

Diplôme d'Etat de niveau 6⁽¹⁾ (ex-niveau II)

Le diplôme d'Etat est acquis lorsque le candidat a satisfait à quatre épreuves :

- analyse d'une action d'information et de communication sur la médiation familiale
- présentation et soutenance d'un dossier de stage
- évaluation des connaissances, par écrit sur chacune des unités de formation
- rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche centré sur la médiation familiale.

⁽¹⁾ Niveau du Cadre Européen de Certification.

LIEU DE LA FORMATION

I.R.T.S. de La Réunion
La majorité des regroupements se dérouleront dans l'Ouest et dans le Sud.
Tél : 02 62 92 97 77
contact@irtsreunion.fr
www.irtsreunion.fr

DUREE

La formation se déroule sur 2 années à raison de une semaine par mois.

LA V.A.E.

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux sélections se feront pour tous les candidats sur le site Internet de l'I.R.T.S. de La Réunion www.irtsreunion.fr

COÛT

(Veuillez nous contacter pour un devis)
Financements mobilisables : Plan de développement des compétences, éligible au C.P.F. (Compte Personnel de Formation) ou autres dispositifs, demandeur d'emploi ; nous contacter pour le montage financier. Des places en nombre limité pourraient être financées par la Région Réunion pour les demandeurs d'emploi.
OU

Téléchargement du devis lien ci-dessous

- Salarié : https://www.irtsreunion.fr/wp-content/uploads/2023/07/DEVIS-C.E_001.pdf

- Demandeur d'emploi : https://www.irtsreunion.fr/wp-content/uploads/2023/07/DEVIS-D.E_001.pdf

CONTACT

Tél : 02 62 92 97 77

Mail : contact@irtsreunion.fr

Site internet : www.irtsreunion.fr

La formation est réglementée par l'arrêté du 19 mars 2012 du Ministère des solidarités et de la cohésion sociale et par le circulaire DGCS/SD4A n°2012-312 du 15 octobre 2012 du Ministère des affaires sociales et de la santé.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'un diplôme national, au moins de niveau III (*niveau 5 du CEC*), mentionné au titre V du livre IV du code de l'action sociale et des familles ou au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique ;
- justifier d'un diplôme national, au moins de niveau II (*niveau 6 du CEC*), en droit, psychologie ou sociologie délivré par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à le délivrer ou par un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et autorisé à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- justifier d'un diplôme national au moins de niveau III (*niveau 5 du CEC*) et de trois années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

Les candidats à la formation de médiateur familial font l'objet d'une sélection comprenant, d'une part, une sélection sur dossier et, d'autre part, un entretien avec le candidat. L'admission en formation est organisée par l'IRTS sur la base de son propre règlement d'admission.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Le dispositif régional « Ressource Formation Handicap » accompagne l'IRTS pour la prise en compte des situations des apprenants concernés.

Cette formation est également accessible par voie d'apprentissage.